

SECTION SPORTIVE BADMINTON



C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la reconduite de la Section Sportive Badminton à la rentrée 2023 / 2024 au collège Bourran.

Ce document vous permettra de découvrir cette « Option » sportive au fil des pages, laquelle s'inscrit complètement dans l'objectif de diversification des parcours de l'élève.



Contact

M. NAYL, Principal du collège

M. FERRERE, professeur d'EPS

Téléphone: 05 56 97 82 93

Mail: section.bad.bourran@gmail.com

Site internet: <https://college-bourran.fr>

Sommaire

- Les objectifs de la section
- Les règles et le fonctionnement de la SSS
- Le suivi médical
- Le recrutement et la sélection des élèves
- L'évaluation et le suivi
- L'entraînement et les compétitions

LES OBJECTIFS



EDUCATIFS



SPORTIFS

La Section Sportive Scolaire (S.S.S) Badminton s'adresse aux élèves des écoles primaires et des collèges alentours qui souhaitent accéder à des performances sportives de niveau départemental, régional, voire national.

Elle offre aux élèves de la sixième à la troisième la possibilité de vivre « leur passion » pour le badminton dans un établissement de proximité. Elle contribue également à développer des compétences qui participent à la réussite scolaire.

Elle permet pour les meilleurs d'aborder le haut niveau de pratique sportive tout en suivant une scolarité dans de bonnes conditions et avec toutes les chances de succès dans leurs études et aux examens.

« La S.S.S accueille les jeunes sportifs motivés et volontaires cherchant à se réaliser dans la pratique renforcée du badminton. »

REGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA S.S.S



UNE « SECTION » AU COLLEGE

La section sportive est une option à part entière. En effet la S.S.S constitue un élément de la diversification des parcours offerts aux élèves.

Attention cette option ne pourra malheureusement pas être cumulée avec d'autres options afin de ne pas surcharger l'emploi du temps des élèves de la section sportive.

LES INSTALLATIONS

La section sportive utilisera le gymnase Bourran mis à disposition par la ville et par le département située à proximité immédiate du collège.

L'ENCADREMENT

Elle sera placée sous la responsabilité de M. Ferrere, professeurs d'EPS et spécialiste de l'activité.

*« La S.S.S motive les élèves en leur donnant l'occasion de **progresser**, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite. »*

L'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE ET SPORTIF



Les élèves inscrits en section sportive scolaire suivent exactement le même programme scolaire imposé par l'Education Nationale selon les niveaux.

Cependant 2 heures pour les 6èmes et 3 heures hebdomadaires en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} viennent s'ajouter à l'emploi du temps sur les créneaux du mardi 15h-16h et du jeudi 15h-17h.

Les horaires d'EPS obligatoires sont placés les jours sans entraînement de section (dans la mesure du possible).

A cela s'ajoutent les entraînements et quelques compétitions qui ont lieu dans le cadre de l'Association Sportive le mercredi après-midi.

Concernant les élèves pratiquants dans le club local partenaire (SAM section badminton), les créneaux d'entraînements des jeunes ont lieu le lundi et le vendredi.

Ainsi l'élève membre de la section et également pratiquant en club peut bénéficier d'un créneau d'entraînement chaque jour de la semaine.

Il est rappelé que les élèves intéressés par la section **n'ont pas l'obligation d'être licenciés dans un club.**

*« La S.S.S. propose aux élèves un **aménagement du temps scolaire et un suivi médical** complet. Elle permet de concilier vie sportive, extra sportive et vie scolaire. »*

UN SUIVI MEDICAL OPTIMAL



Le certificat médical n'est plus obligatoire (BO du 30 avril 2020)

Chaque élève est donc à priori apte et n'a plus à fournir de certificat médical pour intégrer la section.

Il devra néanmoins signaler tout problème lié à son état de santé auprès du responsable de la section.

Un suivi sera mis en œuvre par le médecin scolaire ou l'infirmière afin d'apprécier l'état de santé des élèves afin de repérer les éventuels signes de fatigue.

*« La S.S.S. propose aux élèves un **aménagement du temps scolaire et un suivi médical** complet. Elle permet de concilier vie sportive, extra sportive et vie scolaire. »*

LE RECRUTEMENT ET LA SELECTION DES ELEVES



Les sélections sont ouvertes à tous les élèves de CM2 et aux collégiens de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 juin 2023**.

Des tests de sélection pourront être mis en place si le nombre de candidat est trop important.

Les dossiers scolaires seront ensuite étudiés par une commission d'admission présidée par le chef d'établissement.

La section sportive aura un effectif maximum de 24 élèves. Le recrutement s'effectuera en tenant compte au maximum de la parité garçons/filles et d'une répartition égale entre chaque division, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les élèves dont la candidature est retenue à l'issue de la commission **qui ne sont pas sectorisés au collège Bourran** devront remplir une demande de dérogation auprès de leur établissement d'origine pour pouvoir s'inscrire au collège Bourran

Les candidatures retenues seront ensuite soumises à l'Inspection académique pour validation.

*« Le **sérieux** manifesté, la **volonté de progresser**, le **désir de réussir** seront les qualités principalement recherchées ; la **qualité des résultats scolaires** est également un critère de sélection. »*

EVALUATION ET SUIVI DES ELEVES



La section sportive est une option à part entière, une évaluation de ses compétences liées à ses progrès et son investissement dans et hors du jeu (acquisitions de techniques, arbitrage, coaching...) **figurera sur le bulletin semestriel de l'élève.**

Plusieurs motifs peuvent entraîner la suspension de cette option sportive :

- raisons médicales (fournir un certificat médical)
- mauvais résultats scolaires
- mauvais comportement au Collège

Des mesures d'accompagnement scolaire sont mises en place et un suivi individualisé est assuré par le professeur d'EPS coordonnateur de la section afin de prévenir tout échec et contribuer à la réussite de tous les élèves.

Plusieurs mesures seront prévues en cas de difficulté scolaire et / ou sportive afin de respecter le double contrat Scolaire et Sportif

- Mise en place d'une aide scolaire particulière sous forme d'accompagnement éducatif et PPRE.
- Mise en place d'un soutien psychologique en cas de besoin.

*« La pratique sportive ne s'exerce jamais au détriment de la réussite scolaire. La notion fondamentale de **double projet, sportif, scolaire** est placée au cœur de ce dispositif qu'est la S.S.S »*

L'ENTRAÎNEMENT ET LES COMPÉTITIONS



Mise en place d'un planning annuel comprenant :

- les entraînements, les compétitions,
- La formation à l'arbitrage, au coaching
- Préparation physique
- Préparation technico- tactique
- Préparation mentale
- Développement des compétences en simple, double et mixte.

L'implication en UNSS

Tous les élèves de la SECTION SPORTIVE BADMINTON doivent être licenciés à l'UNSS.

Membres de l'association sportive de l'établissement, ils prennent l'engagement de participer à toutes les compétitions de badminton (catégorie excellence).

Ils pourront être sollicités également pour participer à l'animation des entraînements UNSS et à la formation des jeunes officiels.

*« La S.S.S offre aux élèves un volume de pratique et une qualité d'entraînement leur permettant **d'améliorer leurs performances sportives tout en poursuivant une **scolarité normale**** »*